

**DIRECTION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT ; DIRECTION DES
PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE
SANTÉ ; DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS**

**ASSUJETTISSEMENT DES AVANTAGES EN NATURE À LA CSG ET A LA CRDS AU TITRE DE
L'ANNÉE 2016**

BIR n°19 du 6 février 2017

Réf : DE / DPATSS / DIPE / COORDINATION PAIE

Vous voudrez bien trouver, en annexe, un état de déclaration des avantages en nature en vue de leur assujettissement à la CSG et à la CRDS, pour l'année 2016.

Cette déclaration doit être établie pour **chaque personnel logé par nécessité absolue de service**.

⇒ Vous devez joindre obligatoirement la copie de l'avis d'imposition au titre de la taxe d'habitation de l'année 2016.

⇒ Les avantages accessoires sont évalués d'après leur valeur réelle.

Si le montant réel des avantages accessoires ne peut être obtenu (notamment en cas d'absence de compteurs ou en cas de chauffage collectif) je vous remercie de l'indiquer sur l'état à compléter. Dans ce cas, le système forfaitaire sera appliqué.

Les déclarations doivent être retournées, complétées et signées par le chef d'établissement, **avant le 8 mars 2017** au :

- bureau DPATSS 1 pour le personnel administratif de catégorie B et C et le personnel de santé,
- bureau DE 1 pour le personnel de direction,
- bureau DE 2 pour le personnel administratif de catégorie A,
- bureau DIPE 3 pour le personnel d'éducation.

Attention :

Pour les personnels techniques, ouvriers et de service, rémunérés directement par les collectivités territoriales, il convient de vous conformer au dispositif mis en œuvre par la collectivité de rattachement dont ils dépendent.



DÉCLARATION DES AVANTAGES EN NATURE EN VUE DE LEUR ASSUJETTISSEMENT À LA CSG ET À LA CRDS

RECTORAT
DE / DPATSS / DIPE

- ANNÉE 2016 -

NOM Prénom : GRADE :
Montant de la franchise annuelle attribuée par la collectivité de rattachement :€
Type de logement (**à remplir obligatoirement**) :

<input type="checkbox"/> Déclaration des avantages réellement concédés à l'agent durant la totalité de l'exercice N-1 <input type="checkbox"/> Evaluation des avantages qui seront concédés à l'agent (pour les agents nommés au 1 ^{er} septembre) <input type="checkbox"/> Déclaration des avantages perçus antérieurement à la cessation de fonctions Date d'effet : <input type="checkbox"/> Modification des données à prendre en compte suite à un changement dans les conditions d'occupation	OBSERVATIONS
--	--------------

IMPORTANT : Période sur laquelle porte la déclaration ou l'évaluation ci-dessous :

DU..... AU.....

	Valeur pour la totalité de la période concernée		Valeur pour la totalité de la période concernée
Logement :		Prestations :	
- valeur locative brute <i>(JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN JUSTIFICATIF)</i> €	dans la limite de la fraction attribuée €
- abattement 30 % €		
TOTAL	(1)		(2)

TOTAL DES AVANTAGES EN NATURE (1) + (2) =

€

<p>RÉSERVÉ AUX SERVICES ACADÉMIQUES</p> <p>◆ MOIS DE PAYE : ◆ ANNÉE 2016 : a été notifié : € aurait dû être notifié : € Différence = € <i>carte 20 sens</i></p> <p>◆ NOTIFICATION ANNÉE 2017 a été notifié (carte 05) :€ nombre de mois : X.....mois = RESTE = € à répartir sur les mois restants, soit mois = € <i>carte 05</i></p> <p>◆ ÉVENTUELLEMENT NOTIFICATION ANNÉE 2018 /12 mois = € <i>carte 05</i></p>	<p>CADRE À REMPLIR PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT</p> <p>Certifie exact le présent état. A, le..... <i>signature</i> cachet de l'établissement</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin-top: 20px; text-align: center;"> Visa du gestionnaire traitements du rectorat de Lyon Rectorat de Lyon 92 rue de Marseille BP 7227 69354 LYON Cedex 07 </div>
---	---